

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arrêté du 2 janvier 2025 fixant au titre de l'année 2025 le nombre de postes offerts au concours externe et au concours interne de recrutement de professeurs de sport

NOR : SPOH2434204A

Par arrêté de la ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative en date du 2 janvier 2025, le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2025, aux concours pour le recrutement de professeurs de sport est fixé à 52 ainsi qu'il suit :

- concours externe, option conseiller d'animation sportive : 25 ;
- concours interne, option conseiller d'animation sportive : 10 ;
- concours externe, option conseiller technique sportif :
 - badminton : 1 ;
 - basket-ball : 1 ;
 - cyclisme : 1 ;
 - escrime : 1 ;
 - football : 2 ;
 - golf : 1 ;
 - handball : 2 ;
 - hockey sur glace : 1 ;
 - judo : 1 ;
 - natation : 1 ;
 - pentathlon moderne : 1 ;
 - rugby à 15 : 1 ;
 - tir à l'arc : 1 ;
 - voile : 1 ;
 - études et sports sous-marins : 1.

En outre, 4 postes sont offerts par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 351-1 du code général de la fonction publique.